

N°1  
Avril 2012



Commune de Cottens

# Informations communales



ACCUEIL

ADMINISTRATION & AUTORITÉS

ECOLES

SOCIAL

AMÉNAGEMENT  
& ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENTS

VIVRE À  
COTTENS

Recherche

Route du Centre 20  
1741 Cottens

TÉL. 026 477 93 00  
Fax 026 477 93 01

E-mail:  
cottens@blöwin.ch

Heures d'ouverture:

Lundi de 17 à 19 h.  
Mardi de 9 h. 30 à 11 h. 30  
Mercredi de 9 h. 30 à 11 h. 30  
Jeudi de 14 à 18 h.

En dehors des heures  
d'ouverture, prière  
de prendre rendez-vous.

Bienvenue  
à Cottens

actualités

-> Nouveau site internet  
dès le 2 mai 2012

Règlements

Commande de billets CFF

Actualités

Infos

Boîte à idées

Météo



Comptes 2011

www.cottens-fr.ch

# infos utiles

## Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale et agence AVS	026 477 93 00
Fax	026 477 93 01
E-mail	admin@cottens-fr.ch
Site	www.cottens-fr.ch
Edilité	026 477 93 03

## Heures d'ouverture

Lundi	de 17 h. à 19 h.
Mardi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Mercredi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Jeudi	de 14 h. à 18 h.

*En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous au 026 477 93 00.*

Ecoles	
Ancien bâtiment	026 477 93 02
Nouveau bâtiment	026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz	026 305 87 55
--	---------------

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)	026 470 21 42
--	---------------

Ludothèque des Schtroumpf	079 488 10 76
------------------------------	---------------

Service des repas à domicile	026 477 93 00
---------------------------------	---------------

Service social de Sarine Ouest	026 477 16 88
-----------------------------------	---------------

Accueil extrascolaire Cottens (AES)	026 477 33 90
--	---------------

FEU	118
-----	-----

Ambulance	144
-----------	-----

## Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants.**

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

*L'administration communale*

## Horaire de la déchetterie

### HIVER

(du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Mercredi	de 16 h. 30 à 18 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 16 h.

### ÉTÉ

(du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

Mercredi	de 17 h. à 19 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 17 h.

# Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

Si le printemps s'annonce toujours rempli de promesses, le menu des activités du conseil en ce début d'année 2012 se révèle copieux.

En apéritif, le site internet de la commune a été revisité afin de mieux répondre aux nouvelles exigences en la matière. Plus attractif et performant, il nous permettra de mieux vous informer sur la vie de la commune. Sa mise en fonction est programmée pour le 2 mai prochain.

En entrée, la présentation des comptes de l'exercice 2011 nous annonce un bénéfice après amortissements de plus de Fr. 24'000.- et représente une très bonne nouvelle pour le ménage communal.

En plat principal, le début du premier gros chantier routier est programmé pour la fin de cet été. En l'état, il n'est pas encore possible de dire s'il s'agira de la route du Centre ou du rabaissement de la route cantonale étant donné que ces deux projets sont actuellement à l'enquête. Comme il serait irresponsable d'envisager d'entreprendre deux chantiers de cette envergure simultanément, le choix sera dicté par celui qui obtiendra en premier l'aval des services de l'Etat.

En dessert, notre volonté d'orientation vers les énergies renouvelables se traduit par un projet de pose de panneaux photovoltaïques (420 m<sup>2</sup>). Celui-ci est planifié pour cet été sur le toit de la halle de gymnastique et de l'ancienne école.

Après les réjouissances de la table, vient toujours le temps des remerciements. Après quelque 38 années dévouées à l'enseignement, Madame Marjorie Currat Gaillard a fait valoir son droit à la retraite. Une belle page pleine de souvenirs, de moments inoubliables va se tourner mais restera à jamais gravée dans les mémoires des personnes qui l'ont côtoyée durant cette magnifique carrière. Un immense MERCI pour cet engagement professionnel sans faille et pour cette participation très active à la vie associative du village qui, je l'espère, perdurera encore de très nombreuses années.

J'adresse également mes chaleureux remerciements à Mesdames Mélanie Menoud, enseignante et directrice d'établissement, et Mariana Steiner, enseignante, qui ont décidé de donner une nouvelle orientation à leur carrière et cesseront leur activité dans notre commune.

Et pour bien digérer, je vous invite toutes et tous à vous joindre aux écoliers du village pour l'opération «coup de balai» le samedi matin 12 mai prochain. Une belle occasion de faire un petit geste pour le bien du village dans une ambiance détendue et sympathique!

Je me réjouis de vous rencontrer très nombreux à l'occasion de cette prochaine assemblée du 1<sup>er</sup> mai.

*Nicolas Chardonens, syndic*

# infos pratiques

## Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

### deux cartes journalières «Flexicard» 2<sup>e</sup> classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de **Fr. 35.- par jour et par carte** pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

**Pour disposer de ces cartes journalières**, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour des excursions en famille, expositions, musées, comptoirs, marchés, etc. dans toute la Suisse.

## L'agenda des sociétés locales

### Avril 2012

Lu	9	Course au renard AMCC
Ve-Sa	13-14	Soirée de gym de Cottens
Sa	21	Concert annuel Fanfare
SA	28	Loto de la relève Tireurs sportifs

### Mai 2012

Sa	5	Loto Samaritains
Sa	12	Loto école de foot FC Cottens
Sa	19	Loto Fanfare les Martinets
Sa	26	Loto Commission scolaire
Di	27	Course de nuit AMCC

### Juin 2012

Sa	2	Loto Choeur mixte
Di	10	Pique-nique FC Cottens
Ve	15	Assemblée générale FC Cottens
Ve	15	Audition école de musique Fanfare les Martinets

### Juillet 2012

Di	1	Pique-nique Gym de Cottens
Di	1	Course de jour AMCC

### Août 2012

Ve	10	Tournoi des seniors FC Cottens
Sa	25	Loto Fanfare les Martinets
Je	30	Assemblée Choeur mixte

### Septembre 2012

Sa-Di	1 et 2	Promenade Choeur mixte
Sa	8	Loto seniors FC Cottens
Ve	14	Assemblée Fanfare les Martinets
Di	16	Va et découvre ton pays AMCC
Sa	22	Loto Amicale des sapeurs-pompiers
Sa	22	Matinée de chant Choeur mixte
Me	26	Assemblée Gym de Cottens
Sa	29	Loto des juniors FC Cottens

### Octobre 2012

Sa	6	Souper Fanfare les Martinets
Sa	13	Loto Samaritains
Sa	20	Loto société de Jeunesse
Ve	26	Assemblée générale AMCC
Sa-Di	27-28	Théâtre montage décors et gradins

### Novembre 2012

Sa-Di	3-4	Théâtre
Ve-Sa	9-10	Théâtre
Sa	10	Vente de vins FC Cottens
Ve-Sa-Di	16-17-18	Théâtre
Je-Ve-Sa	22-23-24	Théâtre
Sa	24	Fondue Ste-Cécile Choeur mixte
Di	25	Théâtre démontage décors nettoyage
Ma	27	Théâtre démontage décors nettoyage

### Décembre 2012

Sa	1	Loto Choeur mixte
Sa	8	Marché de Noël
Sa	15	Loto Fanfare les Martinets
Di	16	Concert de l'Avent Choeur mixte



Commune de Cottens

## **Assemblée communale du 1<sup>er</sup> mai 2012 à 20 h., à la salle paroissiale**

### **Tractanda**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2011** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Informations)
2. **Comptes de fonctionnement et des investissements 2011**  
Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision  
Approbation
3. **Budget communal des investissements 2012 – compléments**
  - 3.1. **Transformation et aménagement du local**

<b>ACC (service du feu) à Chénens</b>	<b>Fr. 190'000.–</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote du crédit y relatif	
  - 3.2. **Crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement local**

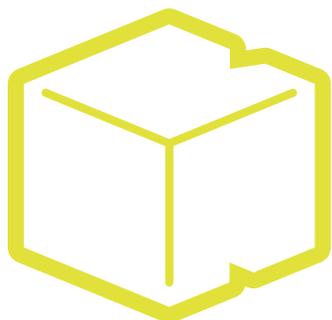
<b>Crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement local</b>	<b>Fr. 40'000.–</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote du crédit y relatif	
  - 3.3. **Travaux simultanés à la modification de la route cantonale**

Crédit supplémentaire à charge de l'épuration	Fr. 162'000.–
À charge des routes	Fr. 70'000.–
<b>Total</b>	<b>Fr. 232'000.–</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote du crédit y relatif	
  - 3.4. **Installation de panneaux solaires photovoltaïques**

<b>Installation de panneaux solaires photovoltaïques</b>	<b>Fr. 230'000.–</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote du crédit y relatif	

**Vote final du budget communal des investissements**
4. **Adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)** (les statuts de l'ARS peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Informations)
5. **Adoption du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces** (le règlement peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Informations)
6. **Divers**

Le conseil communal



# constructions associés SA

BATIMENT ET GENIE CIVIL

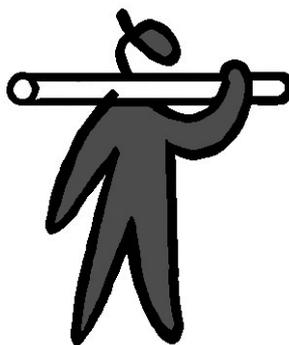
Rte de la Bahise 2  
1740 Neyruz

tél. 026 477 90 44  
fax 026 477 90 46

Carlos Gomes  
Rte de Belmont 9  
1741 Cottens  
079 754 69 49

[www.constructions-associes.ch](http://www.constructions-associes.ch)  
[info@constructions-associes.ch](mailto:info@constructions-associes.ch)

*Installations*  
**Clerc**  
s.à.r.l.  
SANITAIRE  
CHAUFFAGE  
VENTILATION



## ***Emmanuel Clerc***

Rte du Centre 11  
1741 Cottens

Tél. 026 477 34 14  
Fax 026 477 34 16  
Natel 079 204 18 75

# Développement des objets du tractanda

## 2. Comptes 2011

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a tenu rigoureusement les cordons de la bourse communale.

Voici un aperçu des principales variations:

- Les dépenses des comptes déblaiement/sablage/protection hivernale, participation à l'AESO, sont de Fr. 39'992.– inférieures aux montants budgétés.
- Les comptes concernant l'entretien des routes, l'entretien et la rénovation des canalisations eaux claires/eaux usées, présentent un dépassement de budget de l'ordre de Fr. 43'066.–.
- Au niveau des charges liées, de bonnes surprises: moins Fr. 69'000.– pour les affaires sociales, dont Fr. 20'000.– pour le service social.
- Nous avons aussi de moins bonnes surprises: plus Fr. 31'000.– pour la participation à l'école secondaire et les diverses participations en lien avec la santé.
- Au niveau des impôts, la commune a encaissé Fr. 602'826.– de plus que prévu initialement, montant réparti principalement entre les impôts sur le revenu des personnes physiques pour Fr. 442'000.– et les impôts sur le revenu des personnes morales pour Fr. 44'000.–. La commune se base sur les recommandations du Service cantonal des contributions pour l'élaboration du budget. Le montant final des impôts dus n'est connu que l'année suivante dès la réception des avis de taxation des contribuables. La différence entre les acomptes facturés et les sommes réellement dues implique de plus ou moins fortes variations sur les rentrées fiscales. Par chance, jusqu'à aujourd'hui ces différences sont toujours en faveur de la commune.

Le résultat final des comptes de fonctionnement de la commune de Cottens pour l'exercice 2011 est de Fr. 727'785.52 avant amortissements extraordinaires et réserve.

Le Conseil communal vous propose d'amortir comptablement des investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un emprunt dont voici la liste:

Aménagement place de jeux	Fr. 5'165.–
Trottoir «Rte du Centre»	Fr. 249'600.–
Chemin «Route de Romont»	Fr. 22'400.–
Agrandissement appartement	Fr. 71'200.–
Station de pompage et collecteur (AEGN)	Fr. 41'131.45
Crédit d'étude épuration	Fr. 19'660.–
Assainissement secteur «sous la gare»	Fr. 90'750.30
Local service du feu ACC à Chénens	Fr. 32'697.25
Cimetière, columbarium	Fr. 20'939.35

Les amortissements supplémentaires mentionnés ci-dessus représentent une diminution des charges d'amortissements obligatoires aux comptes de fonctionnement de plus de Fr. 28'000.– et ceci dès 2012.

Une réserve pour les routes communales a également été constituée pour un montant de Fr. 150'000.–.

Avec ce bref aperçu, chacun peut se rendre compte que le bon exercice au niveau de nos rentrées fiscales permet d'entretenir et de développer nos infrastructures communales vieillissantes.

Le plan financier sera présenté lors de l'assemblée du budget 2013 en décembre prochain.



Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2011  
à l'attention du Conseil communal et de la Commission financière de la

Commune de Cottens

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Cottens pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98b de la loi sur les communes (LCo).

*Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

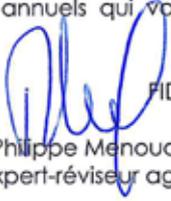
Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de produits de CHF 24'241.47.

Fribourg, le 8 mars 2012

  
Philippe Menoud  
Expert-réviseur agréé

FIDUCONSULT SA

  
Alain Richard  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Annexes : comptes annuels

Rue des Pilettes 3 Case postale 144 CH-1705 Fribourg  
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Member of EuroAudit international Membre de la CHAMBRE FIDUCIAIRE

### Liste des engagements hors-bilan au 31.12.2011

Association de communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	Fr.	204'705.-	Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	Fr.	711'906.30
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest	Fr.	675'612.45	Service social Sarine-Ouest	Fr.	4'163.50
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	Fr.	794'713.-	Corporation de triage Sarine-Ouest	Fr.	2'049.90
			<b>Engagement total</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'393'150.15</b>

## 3. Budget communal des investissements 2012 - compléments

### 3.1. Transformation et aménagement du local ACC (service du feu) à Chénens

L'ACC constitue le regroupement intercommunal des pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens.

Le local des pompiers était installé au sous-sol de la résidence St-Martin à Cottens depuis 21 ans. En raison des travaux d'agrandissement de la résidence, le bail à loyer a été résilié.

Depuis plus de 3 ans, les trois communes ont étudié plusieurs projets sur le territoire de chaque commune, afin de concilier exigences ECAB, SeCA et finances communales. Après avoir envisagé la construction d'un local entièrement neuf, le projet s'est enfin concrétisé dans le cadre d'une location d'une halle de 500 m<sup>2</sup> environ.

Ce local, situé dans la zone industrielle de Chénens, a déjà permis au CSPI (corps des sapeurs pompiers intercommunal) de déménager début juin 2011 avec un aménagement provisoire dans l'attente de l'obtention du permis de construire nécessaire. En effet, la halle nécessite des aménagements spécifiques pour le bon fonctionnement du service du feu.

Une commission de bâtisse, comprenant un représentant de chaque commune, le commandant et le commandant remplaçant du CSPI ainsi que le bureau d'architecture Baechler & Pasquier de Givisiez, a été formée pour élaborer le projet de transformation à l'intérieur de la halle, appelée anciennement Funéris.

Ce projet qui se veut modulable, fonctionnel et surtout financièrement avantageux pour le contribuable, peut également être qualifié d'innovant car c'est la première fois qu'un bâtiment du feu sera intégré dans un bâtiment loué et aménagé en partie avec des containers.

Le coût de ce projet est budgété à Fr. 385'000.- moins la déduction de la subvention de l'ECAB (établissement cantonal d'assurance des bâtiments) estimée à environ Fr. 104'000.-.

Le montant à charge de la commune de Cottens est de Fr. 190'000.- (subvention non déduite) et est calculé selon la clé de répartition (population au 31.12 de l'année précédente) de l'article 11 des statuts de la convention intercommunale de l'ACC.

La location fera partie intégrante du budget de fonctionnement de l'ACC comme l'était la location du local au home St Martin.

Le conseil communal vous recommande l'acceptation de l'investissement proposé.

### **3.2. Crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement local**

Lors de l'assemblée communale du mois d'avril 2007, un crédit de Fr. 80'000.– pour l'élaboration de la révision générale du plan d'aménagement local (PAL) a été voté. Ce montant a été proposé sur la base de trois offres demandées.

Après quatre ans de travail et aussi de longs mois d'attente, nous pouvions enfin finaliser le PAL par la mise à l'enquête publique. Au niveau financier, nous devons constater un grand dépassement de crédit de l'ordre de Fr. 40'000.–, raison de notre demande de crédit supplémentaire.

Les raisons du dépassement de crédit sont les suivantes:

- Le changement de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a demandé beaucoup plus de travail à notre bureau d'urbanisme pour l'adaptation du PAL et l'élaboration du règlement communal d'urbanisme. Nous avons eu plus de contacts et de réunions avec le SECA (service des constructions et de l'aménagement). Un plan des énergies plus élaboré et conséquent nous a été demandé suite à la modification de la loi, donc plus cher. Montant du dépassement: + Fr. 23'619.–
- Le coût de certains travaux de géomètre, la mise à l'enquête publique ainsi que les émoluments pour son acceptation par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) n'étaient pas compris dans le crédit demandé: Fr. 7'401.–

- L'évaluation des coûts des infrastructures (épuration, eau, routes) pour les nouvelles zones n'était pas comprise dans le crédit demandé: Fr. 2'524.–

Le conseil communal vous demande de bien vouloir accepter ce crédit supplémentaire.

### **3.3. Travaux simultanés à la modification de la route cantonale**

Le service des ponts et chaussées a mis à l'enquête publique l'abaissement de la route cantonale le 30 mars dernier.

La version adoptée dispose d'un trottoir scindé en deux parties: bande cyclable et accès piétonnier.

Initialement prévu sans bande cyclable, tout le trottoir aurait dû être financé par la commune, soit Fr. 140'000.–. Le Conseil communal vous demande un crédit de Fr. 70'000.– pour la partie trottoir à la charge de la commune.

Au niveau des canalisations, en 2005 un investissement de Fr. 351'000.– a été voté auquel il faut ajouter la somme de Fr. 162'000.–.

En effet, la distance du projet de l'époque s'est vue prolongée de 115 mètres. De plus, le canton n'accepte plus de recevoir dans ses canalisations des eaux dites communales. Ce dernier prévoit, à moyen terme, de traiter ses eaux avant de les déverser au ruisseau.

De ce fait, la commune doit, à ses frais, installer une canalisation pour les eaux claires depuis la route du Clos-Richard jusqu'à l'actuel magasin «Denner».

### 3.4. Installation de panneaux solaires photovoltaïques

Il y a 4 ans déjà que le Conseil communal s'est penché sur un projet de panneaux solaires photovoltaïques sur la partie sud du toit de la salle de gym et de l'ancienne école. La surface utilisable est d'env. 420 m<sup>2</sup> pour une production annuelle de 62'000 kilowatts.

En décembre 2008, nous avons donc déposé une demande auprès de Swissgrid (organe compétent de la Confédération) et notre projet a été mis sur une liste d'attente (aujourd'hui env. 13'000 projets).

Au cours de sa session extraordinaire sur le thème de l'énergie nucléaire et des énergies alternatives, le Conseil national avait accepté à l'été 2011 deux motions exigeant la levée du plafond financier de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Le Conseil des Etats avait également approuvé l'une de ces motions lors de la session d'automne 2011 et l'avait ensuite transmise au Conseil fédéral.

Un nouveau contingent d'augmentation des capacités photovoltaïques a été autorisé et quelque 2'400 projets pourront ainsi être retirés de la liste d'attente. Nous avons été agréablement surpris de constater que nous faisons partie de ces 2'400 projets. Ceci est très important car nous pourrions vendre l'énergie produite à un prix plus élevé car elle bénéficiera de la subvention fédérale. En d'autres termes, nous recevrons Fr. 0,42 par kWh produit et vendu au lieu du tarif de reprise des distributeurs qui est de Fr. 0,15.

Ce tarif subventionné sera valable pour 25 ans, ce qui nous permettra de rentabiliser cette installation et même de dégager un bénéfice de l'ordre de Fr. 270'000.– après amortissement total, paiement des intérêts et des frais d'exploitation.

Il s'agit donc d'une excellente affaire pour les finances de la commune et une contribution au développement des énergies alternatives après la décision du Conseil fédéral d'abandonner le nucléaire.



#### 4. Adoption des statuts de l'association régionale de la Sarine (ARS)

Le district de la Sarine compte la plus forte population et le plus grand nombre de communes du canton. Il est pourtant le seul district à ne pas disposer d'une association régionale regroupant l'ensemble des communes.

L'absence de structures formelles à l'échelle du district rend difficile la mise en place d'une stratégie régionale de développement et la réalisation de projets d'intérêt commun à toutes les communes du district. Cette situation dommageable est particulièrement criante en ce qui concerne les infrastructures sportives.

Les collaborations actuelles – sectorielles, informelles ou limitées géographiquement – ne permettent pas l'élaboration d'une véritable stratégie régionale de développement et la réalisation rapide de projets d'intérêt commun à la population de l'ensemble du district. La création d'une association régionale vise à combler ce manque en fédérant les principaux acteurs régionaux (Préfet, autorités communales, députés) au sein d'une seule et même entité.

À cet égard, tant l'enquête de la Conférence des syndicats en 2009 que la consultation sur l'avant-projet de statuts en 2010 ont fait ressortir une nette préférence pour la création d'une association régionale à buts multiples plutôt qu'un système à plusieurs entités liées par conventions.

L'association constituera une plate-forme de concertation régionale qui favorisera la cohérence des stratégies menées par les collectivités locales à l'intérieur du district en même temps que la promotion et la défense des intérêts régionaux vers l'extérieur.

Les communes ont largement développé leurs infrastructures locales et sont actuellement en mesure d'offrir les services de base à leurs

habitants. Désormais, un nombre toujours plus important d'infrastructures publiques présente des intérêts qui dépassent ceux d'une seule commune. Les nouveaux services en matière de transport, d'énergie, de sport, de culture, de tourisme et de développement économique qu'attendent aujourd'hui nos concitoyens, exigent que nous mettions en commun une partie de nos ressources pour répondre à ces besoins et réaliser des infrastructures dont l'envergure est clairement régionale.

Par conséquent, il est impératif de mettre en place les instruments d'une collaboration intercommunale indispensable au dynamisme de la région et à l'usage rationnel et économique de nos ressources.

Cette association aura pour buts principaux de:

- Promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement
- Participer financièrement à la réalisation des infrastructures d'intérêt régional
- Représenter les intérêts des communes de la Sarine auprès des autorités et de toute autre institution publique ou privée.

Nous sommes conscients que le coût engendré par cette association et l'engagement financier sont importants et s'ajouteront aux charges liées (env. Fr. 10.- par habitant). Toutefois, les conseils communaux des communes de Sarine-Ouest soutiennent cette association et sont convaincus de sa nécessité pour l'avenir et le développement du district.

Ces nouveaux statuts de l'ARS peuvent être consultés auprès de l'administration communale (aux heures d'ouverture) ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch) rubrique Informations.

## 5. Adoption du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces

Le Conseil communal a décidé de remettre ce règlement à jour car sa dernière version date de décembre 1998. Cependant, voici un aperçu des principales modifications:

### Art. 2

Les commerces peuvent être ouverts de 6 à 19 heures du lundi au vendredi et de 6 à 16 heures le samedi. Toutefois, les commerces rattachés à une laiterie ainsi que les stations de lavage peuvent également être ouverts le samedi jusqu'à 19 heures.

### Art. 6, al. 1

Peuvent être ouverts le dimanche et les jours fériés, de 6 à 19 heures:

- a) Les commerces spécialisés dans l'alimentation tels que boulangeries, pâtisseries, laiteries, boucherie et épiceries
- b) Les commerces de fleurs
- c) Les expositions d'objets d'art
- d) Les stations d'essence.

### Art. 6, al. 2

Les stations de lavage de véhicules avec présence de personnel peuvent être ouvertes le dimanche de 10 à 12 heures.

### Art. 8

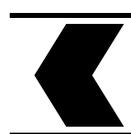
Peuvent être ouverts, en tout temps, les points de vente au moyen d'appareils de distribution automatiques.

Ce nouveau règlement est à disposition pour consultation à l'administration communale ou alors sur notre site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch) rubrique Informations.

 <p><b>COTTENS</b> Les Résidences Belmont</p> <p><b>Sylviane Montandon</b> 079 947 39 40 - <a href="http://www.vilarel.ch">www.vilarel.ch</a></p>	
 <p><b>7 appartements réservés</b></p>	<p><b>A vendre 21 appartements de grand standing, avec un ensoleillement idéal et une belle vue dégagée, intégrés dans un complexe de qualité et de style comprenant un centre commercial (Denner, boulangerie, Tea-Room, banque, boucherie, poste) avec parking souterrain, situés à 6 minutes de la gare et de l'école.</b></p> <p> </p> <p><b>026 408 95 68</b> <b>GERANCES-GIROUD.CH</b></p> <p><i>des ailes pour vous...</i></p>



**e-banking et e-documents:**  
plus rapide et plus écologique!



**Banque Cantonale  
de Fribourg**

simplement ouvert

# Les infos des dicastères

## ○ **Merci**

*Chère Marjorie,*

*Bien des années se sont écoulées depuis le jour où vous franchissiez la porte de votre première classe et que vous étiez confrontée à ces petits yeux pleins d'envie de découvrir les savoirs. Combien d'enfants avez-vous émerveillés en leur apprenant que l'araignée avait 8 pattes et n'était pas un insecte, que  $o + n$  faisait on, que  $ó + 4$  faisait 10, que la terre était... Toujours passionnée et à l'écoute de chacun, vous vous êtes mise au service de ces petites têtes blondes sans jamais renoncer. Vous avez toujours cru en les capacités de chacun.*

*Ce ne sont pas les réformes scolaires qui vous ont effrayée. Vous avez su garder les valeurs qui vous étaient propres. Les différents mouvements imposés au cours de votre carrière ne vous ont pas toujours convaincue et vous préférez créer ou utiliser des méthodes efficaces à la portée des enfants: les motus, grand-mère et grand-père Latin, Monsieur rouge et Monsieur jaune...*

*Aujourd'hui, vous avez décidé de réorienter votre carrière professionnelle en vous tournant vers le métier de «PRENDRE DU TEMPS POUR SOI» et nous ne pouvons que vous féliciter. Vous féliciter oui, mais surtout vous REMERCIER d'avoir tant donné aux enfants, mais également à vos collègues et aux personnes qui un jour ou l'autre vous ont côtoyée aux abords de l'école.*

*Marjorie, le village de Cottens ne peut que se montrer reconnaissant pour tout ce que vous lui avez apporté et vous souhaiter le meilleur pour l'avenir.*

*«A Cottens, on y revient toujours. C'est un village attachant avec des habitants attachants.» («dicton de Marjorie»)*

La commission scolaire

in good company



**Nous vous  
accompagnons**



**Dominique Magnin**  
Diplôme fédéral en assurances  
Conseiller en fonds de placement  
Route de la Goille 58, 1741 Cottens

Mobile 079 687 87 71  
dominique.magnin@baloise.ch

[www.baloise.ch](http://www.baloise.ch)

## **FROMAGERIE DE COTTENS**

**Famille Descloux-Jaquet**



Rte du Centre 19  
1741 Cottens  
Tél. 026 477 32 33  
Fax 026 477 32 65  
E-mail: [do.descloux@bluewin.ch](mailto:do.descloux@bluewin.ch)

### ○ **Zone 30**

En 2008, le Conseil communal a souhaité lancer une réflexion globale sur la sécurité routière dans les quartiers d'habitation et le centre du village.

Pour ce faire, une étude a été menée par la société Team+ à Bulle qui préconise la mise en zone 30 km/h des routes à l'intérieur des quartiers résidentiels. Ces mesures permettent d'augmenter la sécurité routière et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Dans une première étape, le Conseil communal étudie la mise en œuvre de ces mesures pour les routes du Centre, du Clos Richard ainsi que de la Goille.

De plus amples informations vous seront données cet automne à ce sujet.

### ○ **Résidence St-Martin**

L'EMS de la Résidence Saint-Martin termine l'agrandissement de sa structure d'accueil qui passe désormais à 104 lits dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Conjointement, les travaux de rénovation et de modernisation de la partie existante vont s'achever et ainsi permettre d'offrir de meilleures et de nouvelles conditions d'hébergement pour nos aînés.

L'EMS bénéficie de chambres individuelles spacieuses et lumineuses, toutes dotées d'infrastructure sanitaire personnelle (salle de bain, WC). Pour les couples qui le désirent, l'EMS offre la possibilité de résider ensemble dans de grandes chambres ou dans des chambres communicantes favorisant ainsi un accueil personnalisé et adapté.

Le secteur de la restauration se transforme, la cuisine se voit moderniser pour répondre aux exigences actuelles et futures et perpétuer la qualité de ses prestations. Elle offre désormais une salle à manger agrandie, un cadre agréable, une ambiance détendue et de nouveaux espaces pour nos aînés et leurs familles.

Des locaux se créent, tels un nouveau salon de coiffure et un espace détente doté d'une salle de fitness qui permettra aux résidents d'entretenir leur santé par des activités physiques adaptées

à leur situation personnelle. Vieillir en santé est le souhait que nous formulons tous pour nos aînés.

De nouveaux espaces d'animation et une salle polyvalente permettront de diversifier les offres, animations et spectacles. Ils maintiendront aussi la tradition d'accueil des personnes externes pour les sociétés, associations et organismes divers souhaitant réaliser leurs manifestations dans les locaux de l'EMS.

Nous profitons du présent message pour indiquer qu'au dernier étage de l'agrandissement, le Docteur Boscacci et ses collègues vont ouvrir leur cabinet de groupe dès le mois d'avril 2012. Ce partenariat complètera l'offre de services de l'EMS en faveur des résidents.

La Fondation Saint-Martin, forte de ses dix communes membres, a soutenu et encouragé ce nécessaire développement non seulement pour répondre aux attentes et besoins de nos aînés mais aussi dans la perspective des prochains défis à relever dans le domaine médico-social.

### ○ **Loi sur la vidéosurveillance**

Cette nouvelle loi est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elle a pour but de protéger les droits fondamentaux des personnes soumises à une vidéosurveillance dans les lieux publics. Concrètement, chaque demande pour installer une vidéosurveillance dans un lieu public (lieux affectés à l'administration publique, routes, places de parc ou lieux de rencontres) sera soumise à autorisation.

Par contre, ces installations faites par des personnes privées sur leur propriété et qui n'enregistrent en aucun cas le domaine public, ne seront pas soumises à autorisation.

Pour les propriétaires qui possèdent déjà un tel système et dont la portée se fait hors de leur propriété, ils sont dans l'obligation de l'annoncer à la préfecture.

Des formulaires ad hoc sont à disposition à l'administration communale pour régulariser cette situation.

Le Conseil communal remercie par avance les personnes concernées par cette nouvelle loi de s'annoncer dans les plus brefs délais.

www.dupli.ch

# duplire<sup>x</sup>

VOS PAPETERIES

© www.raa.ch

**1630 BULLE**

Grand-Rue 20  
Tél. 026 912 11 66  
Fax 026 912 21 63  
bulle@dupli.ch

**1762 GIVISIEZ**

Rte André-Piller 2  
Tél. 026 460 20 30  
Fax 026 460 20 31  
givisiez@dupli.ch

**3280 MURTEN**

Bahnhofstrasse 8  
Tél. 026 670 10 70  
Fax 026 670 31 77  
murten@dupli.ch

**3186 DUEDINGEN**

Hauptstrasse 17  
Tél. 026 493 33 55  
Fax 026 493 37 22  
duedingen@dupli.ch

## L'AVENIR A NOS PORTES

**Votre seul partenaire Nissan LEAF pour les cantons de Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel**



Zero EMISSION

**Station de recharge rapide gratuite à disposition des clients**

**J. Lacilla SA**

Garage de l'Autoroute  
J.-F. Lacilla SA  
Rte du Bois 1  
1753 Matran  
Tél 026 409 70 80  
www.garagelacilla.ch



SHIFT\_ the way you move

## ○ La Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)



Fruit de la collaboration de 11 communes de Sarine-Ouest, la Bibliothèque régionale d'Avry (BRA, bra.avry.ch) a vu le jour en décembre 1991 grâce au 500<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée du canton de Fribourg dans la Confédération helvétique et au don de Fr. 21'000.- de la Confédération au canton, destiné à la création de bibliothèque de lecture publique.

Depuis mars 2008, la BRA a trouvé sa place dans les bâtiments du CO de Sarine-Ouest. Ses presque 1'300 lecteurs s'y sentent à l'aise pour explorer les quelques 16'000 livres mis à

leur disposition, de la bande dessinée aux divers romans d'ados, policiers et d'adultes.

Les deux institutions sont enchantées de leur collaboration. Les élèves du CO sont accueillis le mardi, mercredi et vendredi de 15h00 à 15h50. La fréquentation de la bibliothèque est croissante pour un public de 0 à 80 ans. (Le 0 est un clin d'œil à l'animation «né pour lire» de 0 à 4 ans).

*«Donnez-nous des livres, disent les enfants, donnez-nous des ailes!»*

C'est le fil rouge choisi par la BRA. Dès le départ, elle est un véritable lieu de rencontres et d'échanges que l'équipe a su rendre attrayant, accueillant et vivant. Sous l'impulsion de sa commission d'animation, la BRA crée et met en place de nouvelles formules telles un après-midi de contes une fois par mois le mercredi ainsi que «né pour lire» une fois par mois le vendredi. D'autres idées sont d'ores et déjà en cours.

***La BRA est là pour vous, merci d'être là avec elle.***

Jours	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé
Mardi		15h00-18h00	
Mercredi		15h00-18h00	
Jeudi			18h00-20h00
Vendredi		15h00-18h00	
Samedi	10h00-12h00		

**Le Docteur Rémy BOSCACCI**  
Médecine interne - Infectiologie FMH

**vous annonce le déménagement de son cabinet médical  
dès le 2 avril 2012**

**à la route de la Résidence 3, 1741 Cottens**  
(nouveau bâtiment de la Résidence St-Martin)

**Rte de la Résidence 3 - 1741 Cottens - Tél./Fax 026 477 97 97 / 95**

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
**Freiburgisches Rotes Kreuz**   
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

## **La Croix-Rouge fribourgeoise**

informe la population qu'elle organise le

**mardi 8 mai 2012 à 19h30**  
**une conférence publique sur le thème**

**Soins palliatifs :**  
**tous ensemble pour une meilleure qualité de vie**

Lieu : Neyruz, Restaurant de l'Aigle Noir

Conférencier : Monsieur le Dr Boris Cantin  
Médecin adjoint de l'HFR, site de Châtel-St-Denis  
Spécialiste en soins palliatifs et hypnose médicale  
FMH médecine interne  
Resp. médical du service de soins palliatifs  
Consultant médical de l'équipe mobile de soins palliatifs

# **VILACOLOR** SARL

## **Peinture - Gypserie** **Rénovation de façade**

**Route de la Bahise 2**  
**1740 NEYRUZ**

**079 208 35 48**



**11-12 MAI 2012**

## **COTTENS PROPRE !**

Le conseil communal invite toute la population à une matinée de nettoyage de notre village et de ses forêts.

Nous vous donnons rendez-vous :

**samedi matin 12 mai 2012 à 9h30**

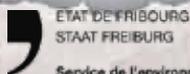
devant l'administration communale.

Un verre de l'amitié sera partagé en clôture de cette matinée.

**Participez**

aux actions citoyennes de nettoyage  
et de mise en valeur des espaces publics

[www.balai.ch](http://www.balai.ch)



Service de l'environnement SEr  
Amt für Umwelt ALL



Une action organisée par votre commune avec la collaboration du Service de l'environnement et de SAIDEF



Journées suisses pour la propreté des espaces publics

# LA SOCIETE DE GYM DE COTTENS VOUS REMERCIE DE VOTRE SOUTIEN

*Georgette est bien rentrée de son périple*



Un merci particulier à nos  
gymnastes ainsi qu'à tous les  
bénévoles qui ont contribué à la  
réussite de nos soirées de gym  
des 13 et 14 avril





## Artisan par plaisir, Artisan pour votre plaisir !

Nous nous réjouissons de pouvoir bientôt vous servir et ainsi de pouvoir vous présenter nos spécialités maison comme :

Fabrication fumée de la Petite Sarine©

Saumon fumé

Steak tartare

Brochette party

Saucisse à rôtir (médaille d'Or)

Rôti pour la broche au saucisson

Cordon bleu classique ou campagnard

Etc...

Retrouvez toutes ces infos sur notre tout nouveau site Internet

[www.boucherieyerly.ch](http://www.boucherieyerly.ch)

Vous avez aussi la possibilité de vous inscrire par mail et ainsi de recevoir chaque semaine nos actions ! Envoyez le message : actions de la semaine ainsi que votre adresse à : [info@boucherieyerly.ch](mailto:info@boucherieyerly.ch)

.....  
Pour information, la boucherie de Cottens sera soumise aux mêmes conditions que celle de Rossens. C'est-à-dire : fermée le dimanche et lundi, vacances annuelles la semaine de Carnaval ainsi que les deux premières d'août. L'horaire exact des jours ouverts sera précisé ultérieurement.

No de téléphone : 026 477 00 95 / Fax : 026 477 00 96



Tant que *talent et passion* n'auront pas mené au succès.  
Et suscité votre enthousiasme.

Tant que le feu sacré et l'amour du sport  
n'auront pas créé l'exploit.

Tant que la notoriété n'aura pas  
suscité l'enthousiasme.

Vivez de grands événements sportifs  
partout en Suisse à l'occasion de  
manifestations soutenues par UBS.

Tant que vous ne serez pas convaincu  
de notre engagement sur la durée.

**UBS dans votre canton :**  
**Fribourg, Marly, Bulle, Romont,**  
**Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac,**  
**Murten, Düdingen, Flamatt, Kerzers.**

*Nous n'aurons pas de répit*



[www.ubs.com/sponsoring](http://www.ubs.com/sponsoring)